

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée – Résumé :

Les technologies liées au nouveau modèle de financement de 2017

DESCRIPTION DU PROJET

Le nouveau modèle de financement du Conseil des arts du Canada, lancé en avril 2017, réduit à six programmes de subventions nationaux et à cinq fonds stratégiques la gamme de plus de 140 programmes de subventions axés sur les disciplines qui existait auparavant. Les demandes de subvention se font à l'aide d'un portail en ligne lancé en 2016. Ce portail est intégré avec le Système de suivi des arts (SSA) du Conseil, pour gérer les demandes et les subventions, et avec le système interne SharePoint du Conseil, pour gérer les documents. Le portail recueille des renseignements personnels au moment de la création des comptes, des profils des candidats, des demandes, des formulaires d'avis de réception et des rapports internes pour les nouveaux programmes et composantes. Internet est devenu la voie privilégiée pour la prestation de services, pour des raisons de commodité.

POURQUOI UNE ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE EST-ELLE NÉCESSAIRE?

Le portail du nouveau modèle de financement nécessite la cueillette, l'utilisation et la divulgation de certains types de renseignements personnels au sujet de personnes identifiables dans le but de prendre des décisions de financement. Afin de respecter la *Loi sur la protection de la vie privée* et les politiques connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, cette évaluation a examiné les risques liés à la vie privée qui pourraient être associés au portail en ligne. L'objectif de l'évaluation était d'atténuer, de réduire ou d'éliminer ces risques en mettant en œuvre des mesures d'intervention précises.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE

Les objectifs du Rapport d'évaluation étaient les suivants :

- Cerner les risques en matière de vie privée associés à la cueillette de renseignements personnels sur les candidats au moyen des technologies liées au nouveau modèle de financement;
- Évaluer les risques potentiels associés à la cueillette de renseignements personnels par Internet et permettre le transfert sécuritaire des renseignements personnels vers le Conseil des arts du Canada;
- Atténuer, réduire ou éliminer tout risque lié à la cueillette, à l'utilisation et à la conservation des renseignements personnels requis pour administrer le nouveau modèle de financement, le portail et les systèmes qui s'y connectent, en mettant en œuvre des mesures d'intervention précises.

CONSTATS DE L'ÉVALUATION ET RÉSUMÉ DES RISQUES

Le Conseil des arts du Canada prend très au sérieux la protection des renseignements sur les Canadiennes et les Canadiens. L'analyse des risques se fonde sur les dix principes universels de gestion équitable et de protection des renseignements du Code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation.

De plus, elle comprend des renseignements sur les technologies, comme la conception du service, l'analyse des risques et la description des mesures techniques de protection fournies pour protéger les renseignements personnels.

Les recommandations qui suivent l'analyse de la vulnérabilité traitent de risques faibles à élevés associés au portail, et des mesures concernant toutes les vulnérabilités repérées ont été prises avant de le lancer. Les risques en ce qui concerne la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des renseignements stockés et traités par ce système ont été atténués par la mise en place de mesures de protection.